

# **CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2018**

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Absents excusés : De FREITAS Patricia, DANFLOUS Jean-Louis (pouvoir à Francis BENTEJAC)

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 04 juin 2018.

La réunion débute à 18h00.

### **I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2018.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II – Délibérations.**

#### **1. Vente de bois.**

Le maire explique que pour le bon entretien de la forêt communale et selon le plan de gestion applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 il est nécessaire de réaliser une coupe de bois sur moins de 10 ha (cadre réglementaire des coupes et abattage d'arbres en Gironde pour les communes ne relevant pas du régime forestier). Cette coupe est à effectuer sur les parcelles ZE7 et partie ZE8 pour une superficie de 9ha20 et comprenant 668 pins.

5 acheteurs potentiels ont été consultés : Castagné, Garbaye, Gascogne, Lesbats & Mourlan.

Les offres sont de :

Castagné 33 Giscos : 60 010€

Garbaye 33 Captieux : 69 784€

Gascogne 33 St Symphorien : 56 360€

Lesbats 40 Léon : 68 250€

Mourlan 33 Lavazan n'a pas répondu.

La proposition de SARL Garbaye est acceptée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document concrétisant le marché.

#### **2. Règlement Général pour la Protection des Données.**

Dans le respect du cadre réglementaire de la CNIL la commune doit désigner un délégué à la protection des données chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné.

Ce délégué est principalement chargé :

- D'informer et conseiller le responsable de traitement et ses employés,
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- De coopérer avec l'autorité de contrôle.

Il contribue aussi à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par ses services.

Les collectivités territoriales recourent de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer des fichiers et applications contenant de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Il y a donc lieu de protéger leur divulgation ou mauvaise utilisation qui serait susceptible de porter atteinte aux droits, liberté ou vie privée des personnes.

Vu que la commune a adhéré aux services numériques mutualisés proposés par Gironde Numérique qui peut mettre en un DPD mutualisé, ce DPD sera M. Joachim JAFFEL responsable administratif juridique et financier du Syndicat mixte Gironde Numérique, le Maire propose donc de le désigner comme DPD pour la commune d'Escaudes et de désigner Karine Nadeau comme agent de liaison avec Gironde Numérique et agent de coordination au sein de la commune d'Escaudes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **3. Renouvellement de la convention de prestations de service avec le SDEEG.**

Cette convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 5 ans viendra à expiration le 31 décembre 2018, ce partenariat totalement gratuit met à disposition des communes :

- Une assistance à maîtrise d'œuvre pour réhabilitation et création de bâtiment,
- Une assistance à M.O. et étude sur un projet en énergies renouvelables,
- Des diagnostics d'exploitation des installations thermiques,
- Une aide à la passation des marchés,
- Un logiciel de suivi énergétique,
- Des audits énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public,
- Un référent technique,
- Les moyens adéquats pour l'exécution des prestations,
- Les demandes de CEE,
- Un chargé d'affaires d'éclairage public pour étudier chaque projet d'éclairage public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention à partir du 01/01/2019 pour une durée de 5 ans et autorise le maire de la signer.

### **4. Document Unique de Prévention des risques.**

Le maire rappelle que dans le cadre de sa politique générale de prévention des risques professionnels la commune a procédé à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques et à la mise en œuvre du plan de prévention inhérent. La convention signée avec ACPR-Prévention qui avait pour mission l'accompagnement dans la rédaction de ce document expire le 11 juin.

Le maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans au tarif de 360 € HT / an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention et autorise le maire à signer tout document relatif à ce contrat.

## **III. Informations.**

### **1. Syndicat Intercommunal d'Ambulances de Captieux.**

Suite à la dissolution du S.I. d'ambulances de Captieux M. Meric, adjoint au maire de Bernos-Beaulac nous communique, pour délibération, un projet de nouvelle répartition de l'actif du Syndicat. Ce document n'ayant aucun caractère officiel le maire reporte cette délibération à la prochaine réunion sous conditions de réception de documents émanant d'un service officiel.

### **2. Chalet d'urgence de Cudos.**

La commune possède un chalet pouvant recueillir, pour une période de 15 jours renouvelable une fois, des personnes (3 au maximum) domiciliées sur le territoire de la CDC du Bazadais victimes de sinistres ou de problèmes familiaux. La commune de Cudos nous informe de la modification du règlement de fonctionnement en ce qui concerne les tarifs d'occupation qui sont fixés comme suit :

- 10€ par jour et par personne à charge des communes d'où sont originaires les bénéficiaires,
- 5€ par jour pour chaque occupant (2€ pour les enfants de moins de 12 ans),
- 100€ pour le nettoyage des couettes et du linge mis à disposition.

### **3. Fête communale le 21 juillet.**

Le maire informe le conseil que le feu d'artifice et l'orchestre animant le bal sont d'ores et déjà réservés. En outre une randonnée sera organisée le matin et l'ACCA accueillera, à partir de 11h30, tous les Escaudais au Refuge des Chasseurs. Le menu du repas du soir sera déterminé par l'ACCA & Brigalhas de Pin.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 16 juillet à 18h00.

Fin de la réunion à 18h55.